

Conseil de l'Université de Moncton
Réunion du 27 juin 1967
au Salon de La Société l'Assomption
à 10h. de l'avant-midi.

Etaient présents:

R. P. Donatien Gaudet, c.s.c.
M. Jean-Claude Dupont
R. P. Clarence Cormier
M. Marcel Sormany
Juge Claudius Léger
M. Aurèle Arsenault
M. Laurier Thibault
Juge Adrien Cormier
M. Gilbert Finn
R. P. Oneil Ferguson, c. s. c.
M. Alfred. Landry
M. Philippe Garigue
M. Claude Chiasson
M. Léandre Bourque

Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par le R. P. Oneil Ferguson que le Juge Cormier soit Président du Conseil de l'Université.

Il fut proposé par M. Finn et appuyé par M. Aurèle Arsenault que Léandre Bourque soit Secrétaire du Conseil de l'Université.

Il fut proposé par le Père Ferguson et appuyé par Martre Alfred Landry que 10 membres présents à une réunion du Conseil de l'Université, constituent un quorum.

Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par le Juge Léger que le Conseil de l'Université se réunisse au moins à tous les deux mois.

Il y eut ensuite une discussion à propos de la création de P Exécutif du Conseil de l'Université ainsi que de ses pouvoirs. Il est entendu que l'Exécutif devra agir afin de régler les problèmes quotidiens de l'Université et fera ensuite rapport de ses décisions au Conseil. Certaines prérogatives seront réservées au Conseil:

1. - Déboursés de capitaux majeurs
2. - Nominations des officiers administratifs
3. - Nominations dans les facultés et départements
4. - Création de nouveaux diplômes
5. - Echelle de salaires.
6. - Budget et autres décisions majeures

2.

Il fut proposé par Me Alfred Landry, et appuyé par le Juge Léger que le Comité Exécutif soit composé de cinq membres: le Recteur et quatre membres choisis au sein du Conseil de l'Université. Que cet Exécutif soit à titre d'essai jusqu'à la troisième réunion régulière du Conseil alors que le Comité exécutif devra faire rapport sur sa structure.

Nous avons ensuite fait les nominations pour le choix de quatre membres de l'Exécutif. Les personnes suivantes furent retenues pour aller au vote:

Me Alfred Landry
M. Gilbert Finn
Juge Adrien Cormier
Père Oneil Ferguson
M. Aurèle Arsenault
Père Donatien Gaudet

La compilation du vote indiqua que les quatre membres élus sont:

Me Alfred Landry
M. Gilbert Finn
Juge Adrien Cormier
R. P. Donatien Gaudet

Ajournement à midi.

La réunion débuta à 2 heures de l'après-midi.

Il fut proposé par le Juge Léger et appuyé par le R. P. Clarence Cormier que nous acceptions avec regret la démission du Chancelier. Le Conseil recommande qu'une lettre de remerciements lui soit adressée.

Il fut proposé par Me Alfred Landry et appuyé par le Juge Léger que M. Louis Lévesque soit invité à devenir le nouveau Chancelier de l'Université de Moncton.

Il fut proposé par M. Finn et appuyé par M. Sormany que le Chancelier soit nommé pour une période de cinq ans.

Il fut ensuite proposé par le Père Ferguson et appuyé par Claude Chiasson que l'on accepte avec regret la démission du Recteur, le Père Clément Cormier, et qu'une lettre de remerciements lui soit adressée.

Il fut proposé par M. Finn et appuyé par le Père Ferguson que la candidature de Me Adélarde Savoie soit considérée pour le poste de Recteur. Après discussion entre les membres du Conseil de l'Université sur les possibilités de choisir un Recteur à l'étranger, il fut jugé préférable d'arrêter notre choix sur un Acadien, si celui-ci a les qualifications nécessaires. Sur ce, on étudia le curriculum vitae de Me Adélarde Savoie. Et après discussion, il fut convenu de faire venir sur les lieux Me Savoie pour savoir

s'il accepterait un tel poste, et discuter des conditions. Après cette rencontre avec Me Savoie qui ensuite quitta les lieux, il fut proposé par le Juge Léger, et appuyé par M. Arsenault que Me Savoie soit invité à devenir Recteur.

Il fut proposé par le Juge Léger, et appuyé par M. -Sormany que Me Savoie soit Recteur à un salaire de \$25, 000. par année et que les autres détails relatifs à son engagement seraient discutés par l'Exécutif. Me Savoie accepta ces conditions.

Il fut proposé par M. Finn, et appuyé par le Juge Léger que le Père Raoul Dionne agisse comme administrateur pro tem de l'Université de Moncton jusqu'à ce que le nouveau Recteur entre en fonction le 15 juillet 1967.

Il fut proposé par Me Alfred Landry et appuyé par le Père Ferguson qu'on accepte avec regrets la démission du R. P. Louis-Marcel Daigle comme Vice-Recteur de l'Université, et qu'une lettre de remerciement lui soit adressée.

Le Conseil décida que les communiqués de presse soient faits par le Président. Il fut convenu que la prochaine réunion du Conseil de l'Université soit tenue le 8 septembre à 10h.30 de l'avant-midi à l'Université de Moncton.

La réunion fut ajournée à 5h. 10 p. m.